

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201005-89_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Cinq Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Pierre PAGNON donne procuration à Virginie PORTEILS

Absente : Héroïse MONREAL

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.89/2020

Désignation des représentants de la commune à la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des représentants de la commune auprès de la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée, à savoir : un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Que les dispositions de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales prévoient que les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue et que si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour avec élection à la majorité relative.

Monsieur Guy ROUQUIE donne connaissance des noms des candidats pour représenter la commune auprès de la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée.

En tant que représentant titulaire : monsieur Marc MEDINA, maire

En tant que représentant suppléant : monsieur Benoît TRISTANT, adjoint au maire

Aucune autre candidature n'ayant été proposée, il est procédé aux opérations de vote.

Après avoir entendu cet exposé mademoiselle Virginie PORTEILS et monsieur Jean-Luc ROMERA sont désignés comme assesseurs. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 25

➤ **SONT PROCLAMES** élus pour représenter la commune auprès de la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée

Représentant titulaire : monsieur Marc MEDINA, maire

Représentant suppléant : monsieur Benoît TRISTANT, adjoint au maire

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 07 OCT 2020

et publication du : 07 OCT 2020

Torreilles le : 07 OCT 2020

Le maire,



Marc MEDINA

